

take advantage of the opportunities afforded in this country. My opinion has always been that we cannot expect democracy, such as we know it, with universal suffrage, to survive unless everyone is willing to render public service according to his means, his ability and his position. I do not care whether it be for municipal purposes, in connection with charitable organizations, or in either the dominion or the provincial field; some service everyone ought to render, and I have always felt it to be the duty of everyone, in whatever position he may happen to be placed, to do what he can for the general community.

And so, Mr. Speaker, we all regret very much the death of these two gentlemen, and I would say here that this House of Commons is the poorer for their passing. I join with the Prime Minister in requesting, sir, that you express to their families the sympathy of this house in the great loss they have sustained.

Mr. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): I should like to express on behalf of the social credit members our endorsement of the words of sympathy which have been expressed. We were not in the house long enough to learn to know these gentlemen, but what we have heard has led us to believe that they were men of outstanding character, devoted to the public service. We rejoice therefore in the record of their lives and wish to join with the members of the older parties in extending to their memories honour and to their bereaved ones our sincere sympathy.

L'hon. J.-E. MICHAUD (ministre des Pêcheries): Monsieur le président, je croirais manquer à un devoir quasi filial si je n'appuyais les remarques et les paroles élogieuses qui viennent d'être prononcées à l'adresse de l'un de nos collègues, feu l'honorable Pierre Veniot, ancien ministre et représentant de la province du Nouveau-Brunswick dans le gouvernement du Canada.

Personne peut-être de la présente génération, à part ses parents et ses intimes, n'a été plus lié à feu l'honorable M. Veniot qu'il me fut donné de l'être pendant les derniers vingt-cinq ans. En 1912, j'avais l'honneur d'être élu son assistant comme organisateur du parti politique auquel nous avions tous deux donné notre allégeance, au Nouveau-Brunswick. En 1917, je devenais son collègue comme député à la législature du Nouveau-Brunswick; en 1921, son collaborateur dans le gouvernement de sa province; de 1923 à 1925, son subordonné, encore dans le gouvernement de sa province; en 1934, de nouveau son collègue à la Chambre des communes et, enfin, en 1935, son successeur dans le gouvernement du pays comme représentant de la province du Nouveau-Brunswick.

Il y a quelques instants le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) nous disait que la caractéristique principale de cet homme de valeur fut son courage, et si je prends la liberté de prononcer ces quelques paroles dans ma langue maternelle aussi bien que dans la langue maternelle de feu M. Veniot, c'est pour démontrer son courage dans la façon dont il se fit un devoir de reconquérir cette langue française, qui était la sienne, malgré les circonstances de lieu et le fait qu'il dut acquérir son instruction primaire dans une province où il ne pouvait apprendre la langue française.

A l'âge de 21 ans, l'honorable M. Veniot, qui voulait se dévouer au relèvement social et économique de ses compatriotes acadiens, s'aperçut qu'il devait nécessairement reconquérir sa langue maternelle, et malgré qu'il fut obligé de livrer bataille pour l'existence et d'apprendre un métier, il se consacra immédiatement à l'étude de la langue française et l'apprit suffisamment pour devenir le chef incontesté de ses compatriotes acadiens pendant les derniers quarante ans de sa vie.

L'honorable M. Veniot était un patriote dans le sens le plus large du mot; c'était un vrai Canadien. Il eut l'honneur d'être premier ministre de sa province et pendant les quelques années qu'il dirigea les affaires publiques du Nouveau-Brunswick le caractère qu'il imprima aux affaires de sa province fut tout à fait à son honneur; il encouragea l'éducation et l'instruction primaire, organisa l'enseignement technique, fut le protagoniste de la loi des accidents du travail, des lois d'hygiène, de voirie, de services hydro-électriques, enfin de tout ce qui pouvait contribuer au relèvement économique et social de ceux qu'il dirigeait. Ce fut un homme de volonté, un homme de devoir jusqu'au sacrifice, et ses compatriotes acadiens comme ses compatriotes de la plus grande patrie, le Canada, qu'il considérait comme la sienne, lui doivent d'honorer sa mémoire. Monsieur le président, je suis très honoré de me joindre à ceux qui ont prononcé des paroles élogieuses, il y a quelques instants, à son adresse, pour dire combien nous devons à ce grand Canadien que l'avenir mettra certainement au rang de ceux qui ont fait beaucoup pour leur patrie.

Mr. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg North Centre): Mr. Speaker, perhaps it is almost unnecessary to say that hon. members in this section of the house desire to join with other hon. members in paying our respects to the memory of those who have passed from us, and expressing our sympathy with the immediate friends and relatives.